



## CSA-EP du 11 JUIN 2025 COMPTE-RENDU

Fabienne Dupont et Sandrine Czepyga représentaient FO-Météo ainsi que Marcel Coupier comme expert sur le sujet de la pesée des postes administratifs (cat A) et Jules De Guglielmi comme expert sur le sujet de la gestion des contractuels.

### A l'ordre du jour de cette réunion :

Suivi des actions

Liste des fonctions cadres autonomes (pour avis)

Jours de RTT fixes pour l'année 2026 (pour avis)

Pesée des postes administratifs (Catégorie A)

Modalités d'élaboration du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2027-2031

Répartition du budget mission entre les directions

Plan de requalification

Évolution réglementaire relative aux formations syndicales

Audit de l'IGEDD portant sur la mise en place des CSP administratifs à Météo-France

Une série de **9 questions diverses demandées par les organisations syndicales et non traitées au CSA-EP du 25 mars** sont reportées à cette réunion, notamment :

- Information des agents non retenus lors d'une mobilité (demande CFDT et Solidaires)
- Plan de requalification de C en B du protocole DGAC, mise en oeuvre à Météo France (FO-Météo)
- Demande de l'Indemnité Temporaire de Mobilité pour les CRA de Roissy, Orly et Lille (CFDT-Météo) (c.f. ci-dessous)

S'y ajoutent **7 autres points demandés par les organisations syndicales** en prise plus ou moins directe avec l'actualité sociale du moment notamment :

- Gestion du personnel contractuel à Météo-France (SNM-CGT, FO-Météo)
- Gestion des réorganisations, cas de la DESR (FO-Météo, CFDT-Météo, SNM-CFT)
- Information sur les postes proposés aux élèves en sortie d'école (FO-Météo, CFDT-Météo, SNM-CFT)
- Clarification des conditions d'obtention des autorisations d'absence pour garde d'enfant (SNM-CGT) (c.f. ci-dessous).

En introduction, les OS interrogent la Direction sur les suites qu'elle entend donner à l'enquête **Baromètre social**. En effet, les réponses des personnels, présentées au CSA-EP du 25 mars, n'ont pas encore donné lieu à des conclusions de la direction et le projet de plan d'action n'a pas été présenté. La Direction prévoit maintenant de le soumettre au CSA-EP du 16 octobre, après une discussion en GT. A suivre...

### SUIVI DES ACTIONS

#### Chaîne Prévision-Production

Un état d'avancement sur ce point est présenté à chaque CSA-EP.

Les différents GT sont passés en revue. Concernant la correction TSR, à noter l'évaluation prochaine du scénario 1.

Le point sur la correction en région sera fait en CSA-ARH le 17/06. A noter que 3 postes de CPR sont vacants (1 DIRCE, 1 DIRN, 1 DIRSO).

Concernant le projet ADAPT11 et le nouveau poste de travail du prévisionniste, le déploiement est validé en DIRCE et DIRIF. Le chef de projet a changé..

Concernant les Ateliers de la Qualité de la Prévision, la Direction se félicite de leur réussite, avec environ 160 participants, même si elle regrette le peu de MC présents. Selon la PDG, cette réussite engage pour la

suite. 150 recommandations ont été relevées. Un plan d'action sera présenté en septembre à l'ensemble des agents.

Concernant SYSBA, nous nous inquiétons du glissement du calendrier concernant l'optimisation du temps de calcul des corrections. Nous regrettons également que les ressources de développement sur le sujet aient été revues à la baisse récemment, alors qu'il reste des sujets importants en attente.

### **Régime indemnitaire des ITM**

On s'interroge sur l'aboutissement de cette réflexion motivée notamment par le fait que la progression indiciaire/ indemnitaire n'est pas assurée pour tous les échelons et grades depuis la mise en place de PPCR. Parallèlement, nous sommes toujours demandeurs d'une discussion sur les mesures sociales. Le DRH mentionne une réunion déjà prévue le 15/09 et propose une réunion le 3/07.

La CFDT mentionne également un courrier envoyé par les pupitreurs il y a 3 mois concernant les périodes travaillées avec réduction du nombre de postes du fait du sous-effectif. Aucune réponse de la Direction n'a été reçue.

### **Situation à Mayotte et à la Réunion**

Un point nous est fait sur l'épidémie de chikungunya et les mesures mises en place à la Réunion et Mayotte et sur la situation post-Chido à Mayotte. Le retour à une situation équivalente à "l'avant-Chido" n'est pas encore d'actualité. Il y a entre autres des travaux de réparation à réaliser qui sont financés par l'établissement avec un manque de disponibilité des entreprises.

### **Booster/ superbooster**

Le Conseil d'Etat a validé la proposition acceptée par le Guichet Unique de réaliser 162 promotions sur 2 ans et le décret d'application a été publié. L'organisation des examens est mise en place en conséquence.

Les recrutements se font pour 2/3 sur examen et pour 1/3 sur liste d'aptitude.

147 agents se sont inscrits à l'ITPro pour cette année et les formations sont organisées pour un nombre suffisant d'agent.e.s d'après la Direction. A suivre...

### **Rémunération des astreintes**

Là aussi, on peine à aboutir à une solution satisfaisante pour tous. Cela fait plus d'un an maintenant que le GT a été lancé.

### **Situation au CRA de Nantes**

Des "bâtiments modulaires" (algecos) ont été installés sur le site et les collègues ont pu reprendre le travail sur site. Cependant les conditions de travail ne sont pas optimales du fait du bruit et/ou de la chaleur. De plus les locaux sont exigus ce qui pose des difficultés pour les vacances HB et il n'y a pas de raccordement direct au réseau.

2 solutions sont envisagées, location (onéreuse) de locaux au CEA ou reconstruction, un budget a été provisionné. Il manque encore des éléments notamment de la DGAC pour pouvoir trancher.

### **LDG mobilités**

La CFDT rappelle à juste titre que la mise en place des 6 fils de l'eau en 2025 est expérimentale et qu'il était prévu une réunion en début d'année pour déterminer les critères de validation de l'expérimentation. Le DRH, tout en précisant qu'on n'est pas dans un fonctionnement "fil de l'eau", indique qu'une date sera proposée.

### **LISTE DES FONCTIONS CADRES AUTONOMES (pour avis)**

Il s'agit selon la Direction de se mettre en accord avec l'instruction ARTT réactualisée en avril 2024.

Le projet de note propose une liste de fonctions relevant de la catégorie des cadres autonomes réduite à des postes d'encadrement plus quelques fonctions à responsabilités particulières, ce qui réduit le nombre de fonctions par rapport à la situation actuelle (environ 70 fonctions contre une centaine actuellement). Nous sommes favorables à cette réduction, la situation de cadre autonome étant une situation qui échappe

en partie à l'encadrement par les règles sur le temps de travail et peut conduire à des excès non compensés, les cadres autonomes ayant un forfait de 19 JRTT (comme le système-pivot 38h30/ 5j).

Il n'y a plus de postes pour lesquels ce régime est en option (bien que l'instruction ARTT le prévoie).

D'après l'instruction ARTT, le contrôle du temps de travail devrait se faire pour les cadres autonomes comme pour les autres agents mais le DRH refuse le badgeage, ce qui, selon nous, était jusqu'à présent la règle et permet une première comptabilisation même si PEGASE n'est pas bien adapté à ce régime.

Malgré notre demande, nous n'avons pas pu obtenir d'état actuel des fonctions de cadre autonome.

La proposition de la Direction nous semble cependant aller dans le bon sens, ce qui motive notre abstention.

Les collègues se trouvant sur un poste pour lequel le régime est modifié ne subissent pas de modification, le changement se faisant à l'occasion d'une mobilité.

**Résultat du vote : 2 contre (CGT), 8 abstentions (2 FO, 3 Solidaires, 3 CFDT)**

### **JOURS DE RTT FIXES POUR L'ANNÉE 2026 (pour avis)**

Cette décision concerne les agents de Météo-France dans l'hexagone et en Corse à l'exception des agents affectés à l'École Nationale de la Météorologie ou sur le site du Centre de Météorologie Marine, qui ont un régime imposé par d'autres contraintes.

La proposition est les 2 janvier, 15 mai et 13 juillet, ce qui nous convient compte-tenu des jours fériés 2026.

**Vote sur cette proposition : 0 contre, 5 abst (3 Solidaire, 2 CGT), 5 pour (2 FO, 3 CFDT)**

### **PESÉE DES POSTES ADMINISTRATIFS (Catégorie A)**

Marcel Coupier est expert pour FO-Météo.

Nous remercions pour les documents et cette action de pesée qui est nécessaire, la dernière pesée remonte à 2014 !

Le principe est calqué sur la pesée ITM avec les mêmes critères et pondération, ce qui est souhaitable vu que certains postes sont en recouvrement administratifs/ ITM.

La pesée est contrainte en nombre de postes, aucun poste supplémentaire n'étant accordé côté MF malgré une augmentation dans le protocole DGAC.

Nous demandons si la DRH compte gérer une liste d'attente pour les fonctions CAAC2, CAAC1 et A1-2. La Direction répond que ce n'est pas nécessaire.

Cette pesée doit être transmise à la DGAC qui doit l'intégrer, elle sera mise en oeuvre au 1er janvier suivant, sous réserve que l'arrêté de liste ait pu être pris. En l'occurrence, on espère une mise en oeuvre au 1/01/2026.

La direction annonce une prochaine pesée des postes B et C et une pesée à fréquence régulière (?).

### **MODALITÉS D'ÉLABORATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) 2027-2031**

Nicolas Trift (DS/D) présente les modalités de concertation prévues et le calendrier.

La PDG souhaite une participation des agents via notamment du travail en atelier dans les équipes. Les clients des différents types et représentants des personnels seront aussi consultés.

Nous estimons que les objectifs ne peuvent être séparés des moyens attribués à l'établissement pour les atteindre. Dans le cas contraire, on peut arriver à un résultat inverse du but visé. Nous serons donc en attente d'éléments sur le sujet.

Cela nous paraît également discutable d'associer des clients commerciaux à l'élaboration du COP. Il s'agit plutôt, pour la direction, des "grands comptes".

A suivre...

## RÉPARTITION DU BUDGET MISSION ENTRE LES DIRECTIONS

Selon la direction, nous sommes contraints par la circulaire du 21 novembre 2023 (en 2024, -20% sur les frais de déplacement par rapport à 2019 et, en 2027, -30%). Les déplacements ne constituent cependant qu'un des volets de cette circulaire portant Engagement pour la transformation écologique de l'Etat. Les OS estiment qu'il serait plus logique de raisonner en terme d'émissions de CO2 que de budget mission.

La direction présente la méthode appliquée pour répartir le budget entre les différentes directions, basée sur des calculs savants de clés de répartition. Nous signalons des erreurs, le CEMS n'ayant pas été identifié comme entité rattachée à la DESR.

Curieusement, le marché Déplacements n'a pas été étudié alors qu'il est, selon nous, porteur de dépenses supplémentaires.

Nous craignons que les conditions de travail et la qualité des échanges pâtissent de cette mise en oeuvre. De même, les parcours d'études des élèves risquent d'être affectés. Alain Soulan indique que la direction souhaite limiter les stages à l'étranger à l'Europe et que des règles de gestion seront transmises.

## ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE RELATIVE AUX FORMATIONS SYNDICALES

Un changement des règles de calcul des effectifs par organisation syndicale pouvant bénéficier d'une formation syndicale, a eu lieu au 1/02/2025. La base de calcul est maintenant les résultats aux élections du CSA ministériel au lieu des CAP auparavant. La Direction informe des nouvelles attributions pour chaque OS.

## AUDIT DE L'IGEDD PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DES CSP ADMINISTRATIFS À MÉTÉO-FRANCE

En début d'année, l'IGEDD (Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable, qui succède au CGEDD, Conseil Général...) a sollicité la direction pour réaliser un audit dans le cadre du plan d'audit annuel. Le volet d'activité retenu est la mise en place des CSP administratifs qui a eu lieu il y a 5 à 6 ans. Il n'y a pas de projet de réorganisation. Une information plus large sera diffusée et une réunion sera organisée pour les agents.

En réponse à notre question, la direction indique que cet audit devrait s'étaler au plus tard jusqu'à la fin de l'année. A suivre...

## QUESTIONS DIVERSES

### Gestion des personnels contractuels à Météo-France (SNM-CGT, FO-Météo)

Jules De Guglielmi était expert pour FO-Météo.

Suite à l'AG des personnels contractuels du 3 juin, la plate-forme revendicative suivante a été transmise à la Direction :

1. la mise en place d'une grille salariale plancher garantissant une reconnaissance digne des compétences des agents sous contrat
2. la CDIisation ou la titularisation des agents qui le souhaitent
3. un meilleur accompagnement administratif des agents contractuels
4. une meilleure transparence salariale via la publication régulière d'un état des lieux des salaires des contractuels de l'établissement

Nous souhaitons connaître les réponses de la Direction sur ces points.

Point 1 : Le DRH indique qu'il n'est pas possible d'avoir une grille salariale de référence mais que la direction cherche à corriger le tir sur les situations traitées manifestement de manière inéquitable. Elle met en place une méthodologie de recrutement. Elle accepte également de mettre en place des règles transparentes d'évolution salariale.

Les représentants dénoncent également le manque de négociation salariale avant validation par le contrôleur budgétaire.

Le DRH indique vouloir balayer la situation de l'ensemble des contractuels pour la campagne 2026.

Nous rappelons également les difficultés qu'ont les encadrants pour gérer les contractuels. Il y a bien souvent un manque de formation.

Point 2 : Le DRH indique que le parcours de recrutement est d'abord le CDD puis le CDI et qu'une CDIisation à partir d'un an en CDD est possible. Cependant il y a un rattrapage à faire et des limites budgétaires. Selon le DRH, différentes voies de titularisation sont possibles via les voies de recrutement existantes. Nous rétorquons que vu le nombre de contractuels, nous considérons qu'un plan de titularisation spécifique est nécessaire, ce qui selon nous est atteignable si la Direction le projette.

Point 3 : Les OS s'inquiètent de la bonne information des agents contractuels. Le DRH indique que la consigne de leur remettre le guide de gestion à l'entretien d'embauche a été passée.

Pour conclure la PDG indique que la DG est attentive aux problèmes des contractuels, que des rattrapages sont à faire, que la DRH n'a pas les moyens de mener tous les sujets de fronts et qu'il faut définir des priorités. Selon elle, l'urgence est de traiter les écarts de rémunération.

Nous pensons que la CCP offre un espace pour traiter ces problématiques, avis que le DRH ne partage pas. Un prochain GT est prévu le 18/06. Nous demandons un relevé d'actions spécifique sur ce sujet.

#### **Information des agents non retenus lors d'une mobilité (demande CFDT et Solidaires)**

En cas d'avis défavorable, l'agent doit être informé (c.f. LDG). Après la réunion d'arbitrage, les chefs de service sont invités à informer les agents non retenus mais ce n'est pas fait systématiquement. Un mail d'information pourrait être envoyé. Le système est à définir pour qu'il ne soit pas trop chronophage.

#### **Plan de requalification de C en B du protocole DGAC, mise en oeuvre à Météo France (FO-Météo)**

Nous relayons les questionnements des collègues administratifs au sujet du plan de requalification de B en C prévu dans le cadre du protocole DGAC 2025-2026 et nous demandons comment cela impacte les collègues en poste à Météo-France.

Catherine Landour, DRH/DA, indique que dans le protocole, 15 promotions supplémentaires par an sont prévues mais qu'elles sont ciblées sur les fonctions support DGAC dans les SIR (Secrétariats Inter-Régionaux).

Visiblement, les agent.e.s en postes à MF sont le parent pauvre de ce protocole.

#### **Gestion des réorganisations, cas de la DESR (FO-Météo, CFDT-Météo, SNM-CFT)**

Nous nous inquiétons du processus de mise en oeuvre d'une réorganisation présenté au CSA-DESR, processus en rupture avec les procédures appliquées dans l'établissement.

Le DRH et DG/DA précisent qu'il s'agit "d'un raté" et que la procédure cadrée par un document de 2014 s'applique bien. Les postes concernés seront ouverts en AVE sans apport extérieur à la prochaine mobilité.

#### **Information sur les postes proposés en sortie d'école (FO-Météo, CFDT-Météo, SNM-CGT)**

Les listes de postes TSM et ITM proposées aux élèves étant prochainement finalisées, nous souhaitons avoir quelques informations, vu les difficultés rencontrées par certains services.

DG/DA nous informe que 22 élèves ITM seront affectés dont 3 en FCPLR. A l'issue du cycle 3 de mobilité, il y a environ 19 postes vacants, 9 postes de MCA, 9 postes de prévisionnistes dont 2 à PG et 2 à la DIRAG.

Nous sommes satisfaits de constater que les besoins de DirOP/PG sont bien pris en compte. Nous ne sommes pas favorables au recrutement de contractuels qui ne soient pas passés par l'ENM sur de tels postes. Cela pose des problèmes de formation et fragilise l'ENM.

Les TSM sont 20 à sortir de l'école et la direction peine à leur trouver des postes dans le contexte de la requalification. Nous rappelons la motion votée à l'unanimité en CSA-PCS demandant l'ouverture des postes vacants dans les CRA en sortie d'école y compris en y affectant des TSM, ce que la Direction refuse en sortie d'école, alors que c'est possible en mobilité [il s'avère que la Direction a ensuite revu sa copie].

### **Demande de l'Indemnité Temporaire de Mobilité pour les CRA de Roissy, Orly et Lille (CFDT-Météo)**

La CFDT voit dans la mise en place de cette indemnité, une solution aux sous-effectifs de ces CRA. Cette prime se décompose en 3 parties (40%, 20%, 40%) que les agents touchent à leur arrivée, à la moitié d'une période de référence que la direction définit (entre 3 et 6 ans), puis au terme de cette période de référence. Le montant total maximal est de 10 000 euros.

Il y a des conditions inscrites dans le décret : les contractuels en CDD sont exclus du dispositif, de même que les agents en première affectation.

A suivre...

### **Clarification des conditions d'obtention des autorisations d'absence pour garde d'enfant (SNM-CGT)**

La Direction applique un critère de contrainte "imprévisible", ce qui ne figure pas dans la circulaire Fonction Publique. Selon le DRH, d'autres modalités existent pour d'autres situations, cependant, tous les cas ne sont pas couverts. La Direction prévoit de réinterroger le ministère et d'appliquer les mêmes modalités.

**N'hésitez pas à nous transmettre vos questions ou remarques !  
Le prochain CSA-EP est prévu le 16 octobre**